

Fiche de Données de Sécurité selon le règlement (CE) n° 453/2010

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1) Identificateur de produit :Nom commercial : **SLUXX**
Nom chimique : Phosphate ferrique**1.2) Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :**Utilisations : Produit phytosanitaire (appât granulé – GB)
Molluscicide**1.3) Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**Fournisseur : W. Neudorff GmbH KG
An der Mühle 3
D-31860 Emmerthal, Allemagne
Tél : +49(0) 5155/624-0 Fax : +49(0) 5155/601-0
info@neudorff.deDistributeur : CERTIS Europe BV
5, rue Galilée, 78280 Guyancourt, France
Tél. : 01 34 91 90 00 Fax : 01 34 91 90 09
certis@certiseurope.fr**1.4) Numéro de téléphone d'appel d'urgence :**

ORFILA : 01 45 42 59 59

En cas d'incident ou d'accident, appelez le 04 81 68 06 29.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1) Classification du mélange*Classification selon le Règlement CE N° 1272/2008 (CLP)*

Non classé

Classification selon la Directive 1999/45/CE

Non classé

2.2) Éléments d'étiquetage*Conformément au Règlement CE N° 1272/2008 (CLP)*Pictogrammes de danger : Néant (non classé)
Mentions d'avertissement : Néant (non classé)
Mentions de danger : Néant (non classé)
Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Mentions supplémentaires : EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Etiquetage supplémentaire :

- Délai de réentrée dans la culture pour les travailleurs : 6 heures.
- SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).
- Spe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

2.3) Autres dangers

Pas de risques connus si le produit est utilisé conformément aux recommandations.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1) Identité des composants

Matière active : Phosphate ferrique, 29,7 g/kg
CAS : 10045-86-0 ; EINECS : 233-149-7

3.2) Informations sur les composants classés dangereux

Le mélange ne contient pas de substances dangereuses selon le règlement CE 1272/2008.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1) Description des premiers secours

Contact avec les yeux

- Rincer immédiatement les yeux à grande eau.
- Obtenir des soins médicaux si une irritation apparaît.

Contact avec la peau

- Rincer immédiatement abondamment à l'eau.
- Aucune mesure spécifique nécessaire.

Inhalation

- Sortir la victime au grand air.
- Obtenir des soins médicaux, en présence de symptômes.

Ingestion

- Pas d'information disponible.

4.2) Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu à ce jour.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3) Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1) Moyens d'extinction

Il est recommandé d'utiliser :

- eau
- mousse
- poudre chimique (poudre sèche)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.2) Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fumées.

5.3) Conseil aux pompiers

Equipements de protection :

- équipement complet résistant au feu.
- appareil respiratoire.

Autres informations :

- ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1) Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'information disponible.

6.2) Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et souterraines.

6.3) Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Balayer et recueillir dans un récipient approprié pour destruction.

6.4) Référence à d'autres sections

- Voir mesures de protection sous les rubriques 7 et 8.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1) Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure spéciale n'est préconisée.
Respecter les conditions d'utilisation.

7.2) Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Il est recommandé de ne pas stocker le produit au dessus de 35°C.

7.3) Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Molluscicide. Se référer à l'étiquette. Utilisation professionnelle.

RUBRIQUE 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1) Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d'exposition n'a été établie pour le produit.

8.2) Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Pas d'information disponible.

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire :

- Aucune mesure spécifique nécessaire.

Protection des mains :
Aucune mesure spécifique nécessaire.

Protection des yeux :
Aucune mesure spécifique nécessaire.

Protection de la peau et du corps :
Aucune mesure spécifique nécessaire.

Généralités :
Eviter le contact avec les yeux.
Se laver les mains et le visage avant les pauses et après l'utilisation du produit. .

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

RUBRIQUE 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1) Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Solide - Granulé
Couleur	: Bleu-vert
Odeur	: Presque inodore
Seuil olfactif	: Pas d'information disponible
pH	: 3,5 (solution aqueuse à 10 g/L)
Point de fusion	: Pas d'information disponible
Point / Intervalle d'ébullition	: Pas d'information disponible
Point d'éclair	: Non inflammable
Taux d'évaporation	: Pas d'information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: 376°C
Limité inférieure d'explosivité	: Aucune
Limité supérieure d'explosivité	: Aucune
Pression de vapeur	: Non nécessaire
Densité de vapeur	: Pas d'information disponible
Densité relative apparente	: 0,73 g/cm ³
Solubilité dans l'eau	: Insoluble
Solubilité dans les solvants organiques	: Pas d'information disponible
Coefficient de partage : n-octanol / eau	: Pas d'information disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable,
Température de décomposition	: Pas d'information disponible
Viscosité	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant

9.2) Autres informations

-

RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1) Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2) Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage et de manipulation.

10.3) Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'information disponible.

10.4) Conditions à éviter

Aucune.

10.5) Matières incompatibles

Oxydants, acides forts et bases fortes.

10.6) Produits de décomposition dangereux

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg – Rat

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg - Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Non irritant - Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Non irritant - Lapin

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Voie cutanée : Non sensibilisant - Cochon d'Inde

Mutagénicité

Négatif

Cancérogénicité

Négatif.

Toxicité pour la reproduction / fertilité

Négatif.

Toxique systémique pour un organe cible - expositions répétées

Pas d'information disponible.

Évaluation toxicologique

-

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1) Ecotoxicité

Espèces testées	Résultats	Durée d'exposition	Matériel étudié
Poisson <i>Oncorhynchus mykiss</i>	CL ₅₀ > 100 mg/L	96 heures	Produit formulé
Daphnie <i>Daphnia magna</i>	CE ₅₀ > 100 mg/L	48 heures	Produit formulé
Algue <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	CE ₅₀ > 100 mg/L	72 heures	Produit formulé

12.2) Persistance et dégradabilité

Non disponible.

12.3) Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

12.4) Mobilité dans le sol

Non disponible.

12.5) Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non disponible.

12.6) Autres effets néfastes

Non disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1) Méthodes de traitement des déchets

Eviter l'écoulement dans les égouts ou dans des cours d'eau.

Produit :

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballage :

Réemploi de l'emballage interdit. Bien le vider et l'éliminer via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par Route / Chemin de fer (ADR/RID) :

Ce produit n'est pas soumis aux réglementations ADR/RID.

Transport Maritime (IMDG) :

Ce produit n'est pas soumis aux réglementations IMDG.

Transport Transport Aérien (IATA) :

Ce produit n'est pas soumis aux réglementations IATA.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'information disponible.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) : non classé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

/

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Étiquetage selon la Directive 1999/45/CE

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Lire attentivement l'étiquette.

Pictogrammes de danger	:	Néant (non classé)
Phrase(s) – R	:	Néant (non classé)
Phrase(s) – S	:	S2 Conserver hors de la portée des enfants. S7 Conserver le récipient bien fermé. S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les rubriques 2 et 3.

Sans objet

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la rubrique 2 et 3.

Sans objet

Texte complet des classes et catégories de danger mentionnées dans la rubrique 2 et 3.

Sans objet

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

| Une ligne verticale dans la marge gauche indique une modification de la précédente version.

Date de création : 06/05/2010

| Date de révision : 26/09/2012 (version n°3)

Données source :

Fiche de données de sécurité de Sluxx de W. Neudorff GmbH KG, date de révision : 28 juin 2011.
 Décision d'AMM n°2100030 du 30 avril 2010 et avis de l'AFSSA n°2008-1370 du 10 mars 2010.